

Collecte des déchets : une nouvelle organisation sur le territoire à partir du 27 janvier prochain

Madame, Monsieur,

Afin d'optimiser la gestion des déchets, Dinan Agglomération a défini une nouvelle organisation de leur collecte, plus adaptée aux enjeux de transition écologique du territoire, vers plus de réduction, de tri et de recyclage.

Concrètement, quels sont les grands changements ?

Les ordures ménagères

À partir du 27 janvier prochain, votre bac à ordures ménagères sera collecté une fois tous les 15 jours. Pour connaître votre jour de collecte, veuillez vous référer au calendrier de collecte ci-joint. Votre bac à ordures ménagères devra être impérativement sorti la veille au soir et ramassé après la collecte.

Pour rappel, vos ordures ménagères doivent être mises dans des sacs fermés avant d'être déposées dans votre bac. Les sacs poubelle déposés au pied de votre bac ne seront pas collectés.

Le bac (couvercle fermé, déchets non tassés pour faciliter le vidage) est présenté à la collecte au point habituel (si vous étiez déjà doté d'un bac) ou au point matérialisé d'un « C » au sol (nouvelle dotation pour le secteur Plancoët-Plélan).

Grâce au compostage, vous pourrez diminuer significativement le volume de votre bac à ordures ménagères. Les déchets alimentaires (ou biodéchets) tels que les pelures de légumes et les restes de repas, ne sont plus à déposer dans les bacs à ordures ménagères mais doivent être compostés.

Si vous souhaitez disposer gratuitement d'un composteur, inscrivez-vous en ligne à une session de distribution (couplée à une formation de 30 minutes sur les bases du compostage).

Si vous n'avez pas la place d'installer un composteur chez vous, sachez qu'il existe des aires de compostage partagé sur le territoire et que de nouvelles aires seront installées prochainement.

La collecte sélective

En 2025, la consigne de tri sera la même pour tous les habitants du territoire : les emballages et les papiers devront être placés, en vrac, sans sac, dans le même contenant.

Un mémo-tri est joint à ce courrier pour vous accompagner dans le tri de vos déchets.

Deux secteurs sont à distinguer sur le territoire :

- Les communes actuellement en apport volontaire le restent (hormis La Vicomté-sur-Rance) ;
- Pour les communes de [Aucaleuc](#), [Bobital](#), [Brusvily](#), [Calorguen](#), [Dinan-Léhon](#), [La Vicomté-sur-Rance](#), [Lanvallay](#), [Le Hinglé](#), [Pleudihen-sur-Rance](#), [Quévert](#), [Saint-Carné](#), [Saint-Hélen](#), [Saint-Samson-sur-Rance](#), [Taden](#), [Trélivet](#), [Trévron](#), [Vildé-Guingalan](#), **la collecte s'effectuera en bac jaune (en remplacement des sacs jaunes) une fois tous les 15 jours à partir du 27 janvier prochain** – se référer au calendrier de collecte pour connaître le jour de collecte de votre bac jaune.

Concernant le verre, rien ne change. Vous pouvez continuer à le trier comme vous le faisiez auparavant.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous rendre sur **www.dinan-agglomeration.fr** ou contacter le service Réduction et Collecte des Déchets de Dinan Agglomération au **02 96 87 72 72**.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Arnaud LÉCUYER,
Président de Dinan Agglomération



CONTACT

Service réduction et collecte des déchets
de Dinan Agglomération
Tél. 02 96 87 72 72
dechets@dinan-agglomeration.fr

Réservation de votre composteur, cartes
des aires de compostage partagé et des
points d'apport volontaire disponibles sur :
www.dinan-agglomeration.fr